

**Décision donnant délégation de signature à M. Daniel Joly par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

**LE DELEGUE(E) REGIONAL,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC100152DAJ du 23 juin 2010 nommant Monsieur Philippe Piéri délégué régional pour la circonscription Centre-Est à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 ;

**Vu** la décision n° DEC11A014DSI du 25 février 2011 portant renouvellement du groupement de recherche n°3062 intitulé « Mutations polaires : sociétés et environnement » ;

**Vu** la décision n° DEC121931INSHS du 10 octobre 2012 portant nomination du directeur du groupement de recherche n°3062 intitulé « Mutations polaires : sociétés et environnement » - M. Daniel Joly ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Daniel Joly, directeur du groupement de recherche n°3062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel Joly, délégation de signature est donnée à **M. Florian Tolle**, Maître de Conférences à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3**

La décision n° DEC100187DR06 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre, le 16 octobre 2012

Philippe Piéri

Daniel Joly

Délégué Régional

Directeur du GDR3062

Florian Tolle

Le délégataire